

18 fév 2016 -01:00

Appartient à Conseil des ministres du 18 février 2016

Accord entre la Belgique et la Colombie sur l'exercice d'activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel diplomatique

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre la Belgique et la Colombie sur l'exercice d'activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel diplomatique et consulaire.

L'accord, signé à Bogota le 25 août 2015, permettra de faciliter, sous condition de réciprocité, au conjoint ou au partenaire légal et à d'autres membres de la famille faisant partie du ménage des agents et autres membres du personnel des missions diplomatiques et postes consulaires colombiens affectés en Belgique, et réciproquement, belges affectés en Colombie, l'exercice d'une activité professionnelle à but lucratif (profession salariée ou indépendante).

L'accord sera prochainement présenté à l'assentiment du Parlement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>